

Rapport de présentation M1 - PLUi-H du Grand Dax

ANNEXE 3

1.3 Rapport de présentation p.158 à 160

Tableau de justification des STECAL

LIBELLE	COMMUNE	SURFACE en HA	Destination - Projet	Total de logements estimés
NE	Angoumé	0,09	Parking cimetière	
NH	Bénesse-lès-Dax	0,36	Projets de logements en assainissement autonome hérités du PLU	2
NEnr	Bénesse-lès-Dax	13,33	Zone naturelle artificialisée par le dépôt de déchets de la carrière de gypse de Pouillon. Cette zone, considérée comme friche, est revalorisée dans le cadre d'un projet de ferme photovoltaïque (projet en cours. Permis Etat accordé)	
NTc	Dax	7,51	Périmètre de camping préexistant sans extension	
NTc	Dax	3,12	Périmètre de camping préexistant sans extension	
NEnr	Dax	11,1	Zone naturelle artificialisée par d'anciens dépôts inertes. Afin de permettre la revalorisation de ce site considéré comme friche, l'implantation de panneaux photovoltaïque y est autorisée.	
NH	Dax	1,21	Aire de logements adaptés pour GDV déjà bâtie	
NH	Gourbera	268	Zone bâtie avec 1 logement potentiel (projet en cours)	1
NTc	Herm	2,49	Périmètre de camping avec projet d'extension	
NTh	Herm	0,5	Hôtel restaurant : détour proche des éléments bâtis afin de permettre un éventuel agrandissement	
NTc	Herm	0,61	Périmètre de camping préexistant sans extension	
NTc	Herm	4,08	Périmètre de camping préexistant sans extension	
NL	Herm	3,4	Périmètre dédié à la compétition équestre sans artificialisation	
NH	Heugas	1,08	zone bâtie autour de l'église et du cimetière avec 1 logement potentiel (projet en cours)	1
NH	Heugas	7,3	zone bâtie avec 1 logement potentiel résiduel (projet en cours).	1
NL	Heugas	1,2	zone de loisir (tir à l'arc, modélisme) identifié pour permettre la construction éventuelle d'un bâti léger supplémentaire	
NXe	Heugas	0,49	zone réservé aux activités économique existante avec possibilité de nouvelles constructions.	
NH	Mées		zone bâtie avec 2 logements potentiels.	2- Secteur supprimé entre l'arrêt et l'approbation
NTc	Mées	1,92	zone de tourisme avec hébergement permettant la réalisation d'un Parc résidentiel de loisir, en lien avec la ganadéria attenante, avec l'implantation d'habitations légères de tourisme (projet en cours)	
AL	Mées	2,85	zone agricole à vocation de loisir autour de l'activité de la ganadéria. Secteur destiné à accueillir des visiteurs avec un espace d'accueil et de restauration (projet en cours)	
NH	Oeyreluy	2,71	zone bâtie en continuité du bourg mais en assainissement autonome avec 4 logements potentiels.	4
NH	Oeyreluy	4n74	zone bâtie le long de la départementale avec 2 logements potentiels	2
NTh	Oeyreluy	1,15	zone de tourisme avec hébergement permettant le revalorisation du bâti existant et l'implantation d'habitations légères de tourisme	
NH	Oeyreluy	2,43	zone bâtie le long de la départementale avec 3 logements potentiels	3
NTh	Oeyreluy	0,84	zone à vocation touristique avec hébergement. Elle fait partie du projet de Golf et devrait accueillir un centre de bien-être et de santé alternative susceptible de s'appuyer sur le projet apicole à travers l'apithérapie.	
NXe	Rivière-Saas-et-Gourby	0,26	zone réservé aux activités économique existante avec possibilité de nouvelles constructions.	
NH	Saint-Pandelon	5,7	zone bâtie avec 1 logement potentiel (projet en cours)	1
NC	Saint-Pandelon	12,65	zone de carrière en activité	
NEnr	Saint-Pandelon	1,04	zone agricole artificialisée par des dépôts inertes. Afin de permettre la revalorisation de ce site considéré comme friche, l'implantation de panneaux photovoltaïque y est autorisée.	
NEnr	Saint-Pandelon	1,61	zone agricole artificialisée par des dépôts inertes. Afin de permettre la revalorisation de ce site considéré comme friche, l'implantation de panneaux photovoltaïque y est autorisée.	
NTh	Saint-Pandelon	0,11	zone à vocation touristique avec hébergement. Ce foncier bâti isolé accueille un hôtel restaurant. Ce secteur permet d'envisager son extension éventuelle.	
NHgdv	Saint-Paul-lès-Dax	1,42	zone destinée à l'accueil des gens du voyage. Elle correspond à l'aire d'accueil du Tuc pré existante, sans projet d'extension.	
NHgdv	Saint-Paul-lès-Dax	3,2	zone destinée à l'accueil des gens du voyage. Elle correspond à l'aire de Grand passage pré existante, sans projet d'extension.	
NTc	Saint-Paul-lès-Dax	10,65	Périmètre de camping préexistant sans extension comportant de vastes espaces naturels	
NEnr	Saint-Paul-lès-Dax	10,45	zone naturelle artificialisée par d'anciens dépôts inertes. Afin de permettre la revalorisation de ce site considéré comme friche, l'implantation de panneaux photovoltaïque y est autorisée.	
NL	Saint-Paul-lès-Dax	0,5	zone de loisir pré existante à caractère naturel, destiné à la valorisation de l'activité de pêche. Le site comporte un bâtiment.	
NHgdv	Saint-Vincent-de-Paul	1,61	zone destinée à l'accueil des gens du voyage. Elle correspond à un terrain familial privé préexistant, sans projet d'extension.	
AL	Saint-Vincent-de-Paul	2,53	zone agricole à vocation de loisir autour de l'activité de la ganadéria. Secteur destiné à accueillir des visiteurs avec un espace d'accueil et de restauration (projet réalisé)	
NHgdv	Saint-Vincent-de-Paul	0,23	zone destinée à l'accueil des gens du voyage. Elle correspond à un terrain familial public géré par le Grand Dax. L'aménagement est préexistant, sans projet d'extension.	
NHgdv	Saint-Vincent-de-Paul	0,39	zone destinée à l'accueil des gens du voyage. Elle correspond à l'aire d'accueil du Tuc pré existante, sans projet d'extension.	
NL	Saint-Vincent-de-Paul	?	zone réservée aux activités de loisirs destinée à identifier le périmètre protégé d'un ancien camps de prisonnier de la seconde guerre mondiale. Espace destiné à permettre la reconstruction d'un bâtiment témoin pour l'accueil de groupe et d'une exposition de commémoration.	
NTc	Seyresse	0,95	Périmètre de camping préexistant sans extension	

